

MAIRIE DE MURINAIS
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 6 AVRIL 2016 A 19 H 00.

MEMBRES ABSENTS : Maryline Bonneton (pouvoir à Fabrice Prunelle),
Christelle Miskulin (pouvoir à Patrice Iserable).

Le compte-rendu de réunion du Conseil municipal du 14 mars 2016 est approuvé.

Ajout d'une délibération à l'ordre du jour.

1/ Etude accessibilité handicapés - Dossier Ad'AP (délibération).

Le maire informe le Conseil municipal qu'une étude complémentaire obligatoire devait être faite pour étudier les travaux nécessaires afin que tous les bâtiments communaux recevant du public soient aux normes. Pour ce faire et afin d'obtenir des tarifs mutualisés, les différentes communes ont invoqué le souhait d'engager une commande groupée à l'échelle de la Communauté de communes. Un même bureau d'études a été mandaté par la Communauté de Communes du Pays de Sant Marcellin et financé par les collectivités.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- accepte la décision de la Communauté de Communes mandatant le bureau d'études,
- accepte de régler les honoraires du bureau d'études,
- autorise le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

2/ Affectation des résultats de fonctionnement commune, eau, lotissement (délibération).

	Commune	Service eau	Lotissement
<i>Résultat de fonctionnement 2015</i>	61 845.97 €	68 252.72 €	0.00 €
<i>Résultat de fonct. 2014 reporté</i>	246 478.87 €	42 954.69 €	0.00 €
<i>Résultat de fonct. à affecter</i>	308 324.84 €	111 207.41 €	0.00 €
<i>Résultat d'investissement 2015</i>	-278 674.98 €	14 497.17 €	16 715.94 €
<i>Restes à réaliser</i>	30 500.00 €	0.00 €	0.00 €
<i>Affectation au 1068</i>	248 174.98 €	0.00 €	0.00 €
<i>Report en fonctionnement au 002</i>	60 149.86 €	111 207.41 €	0.00 €
<i>Report suite dissolution CCAS</i>	866.56 €	/	/
<i>Report total</i>	61 016.42 €	/	/

3/ Vote des tarifs eau et assainissement pour 2016-2017 (délibération).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote et adopte à l'unanimité les tarifs d'eau et assainissement suivants, applicables au rôle d'eau 2017 :

EAU POTABLE :

- Forfait100 € HT / an
- Prix du m³.....1,76 € / m³ (+ 2 %)
- Branchement970 € HT + coût des travaux HT (*délibération du 5 octobre 2015*)

ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

- Forfait60 € HT / an
- Prix du m³.....1,50 € / m³ (+ 5 %)
- Branchement2 500 € HT / maison neuve (*délibération du 4 mai 2015*)

4/ Vote des taux d'imposition 2016 (délibération).

Considérant la situation financière de la commune, Monsieur le maire propose à ses conseillers de ne pas augmenter la fiscalité pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote et adopte à l'unanimité les taux d'imposition suivants pour l'exercice 2016 :

- Taxe d'habitation : taux de 16,47 % pour un produit fiscal de 52 506 €
- Taxe foncière (bâti) : taux de 12,24 % pour un produit fiscal de 25 349 €
- Taxe foncière (non bâti) : taux de 34,72 % pour un produit fiscal de 7 534 €.

5/ Vote du budget primitif 2016 de la commune, service eau et lotissement (délibération).

Monsieur le maire présente au Conseil municipal la proposition pour les budgets primitifs 2016 de la commune, du service eau, du lotissement. Il demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer.

Après avoir entendu Monsieur le maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote et adopte à l'unanimité les budgets primitifs 2016 de la commune, du service eau et du lotissement :

- par chapitres pour les deux sections,
- tels qu'ils lui ont été présentés,
- ayant constaté l'équilibre réel entre les dépenses et les recettes,
- et suivant les résumés ci-dessous :

	Commune		Service eau		Lotissement	
	Fonct.	Invest.	Fonct.	Invest.	Fonct.	Invest.
Dépenses	367 000 €	1 330 000 €	221 000 €	258 000 €	190 000 €	38 482,94 €
Recettes	367 000 €	1 330 000 €	221 000 €	258 000 €	190 000 €	38 482,94 €

Fin de séance : 21 h 00.